



Prélèvement automatique

L'association des Francas de la Gironde, en partenariat avec chaque collectivité concernée, met à votre disposition, en complément des autres modes existants (chèque, espèces, paiement en ligne, CESU, ANCV) le prélèvement automatique SEPA afin d'effectuer le règlement des factures pour les activités d'accueil périscolaire ou de centre de loisirs (mercredi et vacances).

Il vous suffit de transmettre au secrétariat du siège administratif territorial un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement SEPA complété et signé (téléchargeable sur le site des Francas www.francas33.fr, ou disponible auprès du secrétariat). Le prélèvement pourra être mis en place à partir du mois suivant la transmission des documents demandés. Il est également nécessaire au préalable, le cas échéant, de régler par un autre moyen de paiement le solde de votre compte. En effet, seul le montant de la facture sera prélevé, et non pas un éventuel solde antérieur.

Vous recevrez chaque mois votre facture (par mail si vous nous avez donné l'autorisation ou par papier) au plus tard 14 jours avant la date du prélèvement, vous précisant ainsi la date du prélèvement et le montant.

Vous aurez la possibilité de mettre fin définitivement au règlement par prélèvement automatique à tout moment, par courrier remis en main propre ou lettre recommandée avec accusé de réception adressé aux Francas de la Gironde, et choisir l'un des autres modes de règlement.

MANDAT SEPA

MANDAT de Prélèvement SEPA		
Référence unique du mandat (à compléter par l'association)		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Francas de la Gironde à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions des Francas de la Gironde.		
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.		
Merci de compléter les champs marqués par * et de retourner le présent document au siège administratif territorial des Francas de la Gironde, dont la (les) structure(s) fréquenté(s) par votre (vos) enfant(s) dépend(ent).		
Vos noms et prénoms	* 1	
Votre adresse	* 2	
	Numéro et nom de la rue
	* 3	
	Code Postal Ville 4
Votre compte bancaire 5	
	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
	* 6	
Code international d'identification de votre compte - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom Créancier	LES FRANCAS DE LA GIRONDE 7	
	44/50 Boulevard George V 8	
	3 3 0 0 0 BORDEAUX 9	
	France 10	
Type de paiement	Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> 11	
	Correspondant au Montant de la Facture Mensuelle	
Signé à	* 11	
	Lieu Date : JJ/MM/AAAA	
Signature(s)	Veuillez signer ici	
Zone réservée à l'usage exclusif du créancier		